

LISTE DES ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LA BELGIQUE EN 1965 *

établie par

I. DE TROYER

Directeur au Service des Traités du Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce extérieur

NOTE PRELIMINAIRE

- Les accords sont cités dans l'ordre chronologique de leur *signature* à l'exclusion des accords multilatéraux qui sont — ou qui étaient — ouverts à la signature; ceux-ci figurent à la date à laquelle ils ont été *ouverts à la signature*.
- L'absence d'informations sur la ratification pour les accords déjà entrés en vigueur signifie qu'ils ne contiennent pas de clause de ratification.
- La mention « *approbation parlementaire en cours* » indique que le projet de loi portant approbation de l'accord en question est déjà *déposé* au Parlement.
- La mention « *approbation parlementaire en préparation* » signifie soit que les documents nécessaires à l'approbation parlementaire ne sont pas encore établis, soit que le projet de loi est soumis à l'avis du Conseil des Ministres et/ou du Conseil d'Etat.
- Les abréviations utilisées dans le corps de cette chronique sont les suivantes :
M.B. : Moniteur belge.
O.N.U. : Enregistrement au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies.

1. PROGRAMME DE COLLABORATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SCIENCES ET DES ARTS, ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DE SUEDE, SIGNE A BRUXELLES, LE 16 DECEMBRE 1964 ET A STOCKHOLM, LE 11 JANVIER 1965.

Entrée en vigueur : 11 janvier 1965 (couvrant l'année académique 1964-1965).

M.B. : 7 mai 1965.

O.N.U. : 6 mai 1965, sous le n° 7.741.

2. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU PORTUGAL SUR LA SECURITE SOCIALE DES EMPLOYES DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI, SIGNE A BRUXELLES, LE 13 JANVIER 1965.

Echange des instruments de ratification : 11 juin 1965.

* Cette liste a été arrêtée le 1^{er} mai 1967.

Entrée en vigueur : 21 juin 1965, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 1960.
M.B. : 26 juin 1965.

3. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, SIGNE A LUXEMBOURG LE 14 JANVIER 1965, REGLANT L'EXECUTION DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, D'UNE PART, ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'INDEMNISATION DE CERTAINS INTERETS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS EN POLOGNE, SIGNE A VARSOVIE LE 14 NOVEMBRE 1963.

Approbation parlementaire : loi du 2 août 1966.

Echange des instruments de ratification : 23 janvier 1967.

Entrée en vigueur : 23 mars 1967.

M.B. : 28 septembre 1966 (texte).

28 janvier 1967 (entrée en vigueur).

4. ACCORD EUROPEEN POUR LA REPRESSION DES EMISSIONS DE RADIO-DIFFUSION EFFECTUEES PAR DES STATIONS HORS DES TERRITOIRES NATIONAUX, FAIT A STRASBOURG, LE 22 JANVIER 1965.

Approbation parlementaire en cours.

5. PROTOCOLE, FAIT A STRASBOURG, LE 22 JANVIER 1965, A L'ARRANGEMENT EUROPEEN POUR LA PROTECTION DES EMISSIONS DE TELEVISION, FAIT A STRASBOURG, LE 22 JUIN 1960.

Approbation parlementaire en cours.

6. CONVENTION DE COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU, ET ECHANGE DE LETTRES ANNEXE, SIGNES A LIMA, LE 22 JANVIER 1965.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

7. CONVENTION RELATIVE A L'IMMATRICULATION DES BATEAUX DE NAVIGATION INTERIEURE, PROTOCOLE N° 1 RELATIF AUX DROITS REELS SUR LES BATEAUX DE NAVIGATION INTERIEURE, PROTOCOLE N° 2 RELATIF A LA SAISIE CONSERVATOIRE ET A L'EXECUTION FORCEE CONCERNANT LES BATEAUX DE NAVIGATION INTERIEURE, FAITS A GENEVE, LE 25 JANVIER 1965.

Approbation parlementaire en préparation.

8. CONVENTION DE COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CHILI, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A SANTIAGO, LE 27 JANVIER 1965.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

Le texte du paragraphe 2 de l'article I et celui de l'article IV ont été modifiés par échange de lettres, datées à Santiago, les 7 et 9 mars 1966.

9. AMENDEMENT AU PROCES-VERBAL (DU 10 DECEMBRE 1959), MODIFIANT ET RENOUELANT POUR L'ANNEE 1964 LES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE L'U.E.B.L. ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS, D'UNE PART, ET LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, D'AUTRE PART, SIGNE A LONDRES, LE 2 FEVRIER 1965.

Entrée en vigueur : 2 février 1965 (période 1.1.1964 au 31.12.1964).

M.B. : pas publié.

10. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO POUR LE REGLEMENT DES QUESTIONS RELATIVES A LA DETTE PUBLIQUE ET AU PORTEFEUILLE DE LA COLONIE DU CONGO BELGE, LISTES 1 A 7, ECHANGE DE LETTRES ANNEXE ET PROTOCOLE D'APPLICATION PROVISoire, SIGNES A BRUXELLES, LE 6 FEVRIER 1965.

Approbation parlementaire : loi du 23 avril 1965.

Echange des instruments de ratification : 11 mai 1965.

Entrée en vigueur : 11 mai 1965.

M.B. : 27 mai 1965.

15 juillet et 18 septembre 1965, 22 mars 1966 (errata).

O.N.U. : le 8 juillet 1965, sous le n° 7852.

11. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO RELATIVE AUX STATUTS DU « FONDS BELGO-CONGOLAIS D'AMORTISSEMENT ET DE GESTION », SIGNEE A BRUXELLES, LE 6 FEVRIER 1965.

Approbation parlementaire : loi du 23 avril 1965.

Echange des instruments de ratification : 11 mai 1965.

Entrée en vigueur : 11 mai 1965.

M.B. : 27 mai 1965

6 août et 18 septembre 1965, 22 mars 1966 (errata).

O.N.U. : 8 juillet 1965, sous le n° 7853.

12. ACCORD DE COOPERATION CULTURELLE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE HONGROISE, SIGNE A BRUXELLES, LE 11 FEVRIER 1965.

Echange des instruments de ratification : 30 juillet 1965.

Entrée en vigueur : 30 juillet 1965.

M.B. : 7 août 1965.

O.N.U. : 30 août 1965, sous le n° 7908.

13. CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LE RWANDA AU SUJET DE L'INSTITUT DES SCIENCES AGRONOMIQUES DU RWANDA (ISAR), ET LETTRES ANNEXES, SIGNÉES A KIGALI, LE 12 FEVRIER 1965.
Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1965.
M.B. : pas publiées.
Un accord relatif à l'interprétation des articles 2, alinéa 1^{er} et 8, alinéas 1^{er} et 2 de cette Convention a été conclu par échange de lettres, datées à Bruxelles, le 27 septembre 1966. Pas de publication au *Moniteur belge*.
14. CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LE RWANDA CONCERNANT LE CENTRE HOSPITALIER DE KIGALI, ANNEXE ET LETTRES ANNEXES, SIGNÉES A KIGALI, LE 12 FEVRIER 1965.
Entrée en vigueur : 12 février 1965.
M.B. : pas publiées.
15. ACCORD CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A KIGALI, LE 12 FEVRIER 1965, RELATIF AUX MODALITES FINANCIERES ET COMPTABLES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIERE (ENTRE LA BELGIQUE ET LE RWANDA, SIGNÉE A BRUXELLES LE 30 OCTOBRE 1964) ET ANNEXE CONSTITUANT UN PROTOCOLE ANNEXE A LA DITE CONVENTION MODIFIANT L'ARTICLE 2 DE CELLE-CI.
Entrée en vigueur : 12 février 1965.
M.B. : pas publiés.
16. ACCORD ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU ROYAUME DE BELGIQUE, DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ET DU ROYAUME DES PAYS-BAS, D'UNE PART, ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'AUTRICHE, D'AUTRE PART, CONCERNANT LE SEJOUR DES REFUGIES AU SENS DE LA CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES REFUGIES (CONVENTION DE GENEVE DU 28 JUILLET 1951), SIGNÉ A VIENNE, LE 15 FEVRIER 1965.
Entrée en vigueur : 1^{er} avril 1965.
M.B. : pas publié.
17. ACCORD ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU ROYAUME DE BELGIQUE, DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ET DU ROYAUME DES PAYS-BAS, D'UNE PART, ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'AUTRICHE, D'AUTRE PART, SUR LA PRISE EN CHARGE DE PERSONNES A LA FRONTIERE, SIGNÉ A VIENNE, LE 15 FEVRIER 1965.
Entrée en vigueur : 1^{er} avril 1965.
M.B. : pas publié.
18. « AGREED MINUTES », LISTE ET LETTRES ANNEXES, SIGNÉS A LA HAYE, LE 17 FEVRIER 1965, PORTANT PROROGATION DES « AGREED MINUTES », SIGNÉS A LA HAYE, LE 27 FEVRIER 1964 CONCERNANT L'ACCORD DE COMMERCE ENTRE L'U.E.B.L. ET LES PAYS-BAS, D'UNE PART, ET LE JAPON, D'AUTRE PART.
Entrée en vigueur : 17 février 1965.
M.B. : pas publiés.

- 19 ACCORD SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE, INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE, SIGNE A BRUXELLES, LE 17 FEVRIER 1965.

Entrée en vigueur : 26 mai 1965.

M.B. : 16 septembre 1965.

O.N.U. : 13 octobre 1965, sous le n° 7956.

20. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES RELATIF AU REGLEMENT DU PROBLEME DES RECLAMATIONS INTRODUITES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES PAR DES RESSORTISSANTS BELGES AYANT SUBI DES DOMMAGES AU CONGO, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A NEW YORK, LE 20 FEVRIER 1965.

Approbation parlementaire : loi du 7 mai 1965.

Entrée en vigueur : 17 mai 1965.

M.B. : 29 juillet 1965.

21. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES RELATIF AU REGLEMENT DES COMPTES NES DE L'ADMINISTRATION PAR LES NATIONS-UNIES DES ANCIENNES BASES MILITAIRES BELGES AU CONGO, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A NEW YORK, LE 20 FEVRIER 1965.

Approbation parlementaire : loi du 7 mai 1965.

Entrée en vigueur : 20 février 1965.

M.B. : 29 juillet 1965.

22. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TURQUE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TURQUE, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A PARIS, LE 22 FEVRIER 1965.

Entrée en vigueur : 15 mars 1965.

M.B. : pas publié.

Un échange de lettres relatif à l'application de l'article 4 de cet accord a été effectué à Paris, le 28 juillet 1965.

23. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS RELATIF A UNE NOUVELLE DESIGNATION DES BUREAUX DOUANIERS INTERNATIONAUX DE WUUSTWEZEL ET DE WERHOUT, ET DE LA VOIE DOUANIERE Y AFFERENTE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A LA HAYE, LE 24 FEVRIER 1965.

Entrée en vigueur : 24 février 1965.

M.B. : 21 mai 1965.

O.N.U. : 28 avril 1965, sous le n° 497.

Cet accord a été conclu en exécution de l'article 1 de la Convention entre la Belgique et les Pays-Bas relative à la combinaison des opérations douanières à la frontière belgo-néerlandaise, signée à La Haye le 13 avril 1948. Voir *Moniteur belge* du 25 juin 1948.

24. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE BULGARIE, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'INDEMNISATION DES INTERETS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS EN BULGARIE, ANNEXE, PROTOCOLE D'APPLICATION ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A SOFIA, LE 25 FEVRIER 1965.

Approbation parlementaire en préparation.

25. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, SIGNE A LUXEMBOURG, LE 26 FEVRIER 1965, REGLANT L'EXECUTION DE L'ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE TCHECOSLOVAQUE, D'AUTRE PART, CONCERNANT L'INDEMNISATION DE CERTAINS INTERETS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS EN TCHECOSLOVAQUIE ET DU PROTOCOLE ANNEXE, SIGNES A BRUXELLES, LE 30 SEPTEMBRE 1952, TEL QUE MODIFIES PAR L'AVENANT SIGNE A PRAGUE, LE 6 JUILLET 1964.

Approbation parlementaire : loi du 5 mai 1966.

Echange des instruments de ratification : 23 janvier 1967.

Entrée en vigueur : 23 mars 1967.

M.B. : 20 septembre 1966 (texte);

28 janvier 1967 (entrée en vigueur).

26. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LES 9 ET 11 MARS 1965, PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG AYANT POUR BUT D'EVITER LA DOUBLE IMPOSITION EN MATIERE D'IMPOTS DIRECTS ET DE GARANTIR L'ASSISTANCE RECIPROQUE DES DEUX PAYS POUR LE RECOUVREMENTS DE CES IMPOTS, SIGNEE A BRUXELLES, LE 9 MARS 1931.

Entrée en vigueur : 11 mars 1965.

M.B. : 12 mai 1965.

O.N.U. : 8 juillet 1965, sous le n° 7854.

Un second accord de modification de la Convention de 1931 a été conclu par échange de lettres datées à Bruxelles, les 16 novembre et 14 décembre 1965.

27. CONVENTION POUR LE REGLEMENT DES DIFFERENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS ENTRE ETATS ET RESSORTISSANTS D'AUTRES ETATS, FAITE A WASHINGTON, LE 18 MARS 1965.

Approbation parlementaire en préparation.

28. PROTOCOLE, FAIT A WASHINGTON LE 22 MARS 1965, PORTANT PROROGATION DE L'ACCORD SUR LE BLE DE 1962.

Approbation parlementaire : loi du 6 mai 1966.

Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 2 juin 1966.

Entrée en vigueur pour la Belgique : 2 juin 1966.

M.B. : 26 août 1966.

Un second protocole portant prorogation de l'accord sur le blé a été fait à Washington le 4 avril 1966.

29. VINGT-CINQUIEME PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 22 MARS 1965, ADDITIONNEL AU PROTOCOLE SIGNE A BRUXELLES, LE 25 JUILLET 1958 ENTRE LA BELGIQUE, LE LUXEMBOURG ET LES PAYS-BAS POUR L'ETABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TARIF DES DROITS D'ENTREE.

Ce 25^e Protocole additionnel est appliqué provisoirement, certaines dispositions à partir du 1^{er} avril, d'autres à partir du 1^{er} mai 1965.

30. TRAITE RELATIF A L'INSTITUTION ET AU STATUT D'UNE COUR DE JUSTICE BENELUX, SIGNE A BRUXELLES, LE 31 MARS 1965.

Approbation parlementaire en cours.

Un Protocole additionnel à ce Traité a été signé à Bruxelles, le 25 octobre 1966.

31. TRAITE INSTITUANT UN CONSEIL UNIQUE ET UNE COMMISSION UNIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, ET PROTOCOLE SUR LES PRIVILEGES ET IMMUNITES DES COMMUNAUTES, FAITS A BRUXELLES, LE 8 AVRIL 1965.

Approbation parlementaire : loi du 13 mai 1966.

Ces actes ne sont pas encore entrés en vigueur.

M.B. : Pas encore publiés.

Une décision des représentants des gouvernements des Etats membres, relative à l'installation provisoire de certaines institutions et de certains services des Communautés, a été signée à Bruxelles, le 8 avril 1965.

32. CONVENTION VISANT A FACILITER LE TRAFIC MARITIME INTERNATIONAL, ET ANNEXE, FAITES A LONDRES, LE 9 AVRIL 1965.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 4 janvier 1967.

Entrée en vigueur : 5 mars 1967.

M.B. : 24 février 1967.

33. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET L'ITALIE RELATIF A L'EXONERATION FISCALE RECIPROQUE DES INSTITUTS CULTURELS, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A ROME, LE 23 AVRIL 1965.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

34. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS MODIFIANT LES TARIFS DES DROITS DE PILOTAGE POUR L'ESCAUT ET SES EMBOUCHURES, ANNEXES I ET II, SIGNES A LA HAYE, LE 27 AVRIL 1965.

Echange des instruments de ratification : 22 septembre 1965.

Entrée en vigueur : 1^{er} octobre 1965.

M.B. : 30 septembre 1965.

O.N.U. : 17 novembre 1965, sous le n° 4274.

L'échange de lettres diplomatiques fixant l'entrée en vigueur et prévu à l'article 3, § 2 a été effectué à Bruxelles, le 22 septembre 1965.

35. TRAITE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS RELATIF A L'EXPLOITATION DE LA HOUILLE DANS DES ZONES, PARALLELES A LA FRONTIERE, DES CHARBONNAGES SITUES LE LONG DE LA MEUSE, ET ANNEXE, SIGNES A LA HAYE, LE 27 AVRIL 1965.

Approbation parlementaire : loi du 17 janvier 1967.

Echange des instruments de ratification : 23 mars 1967.

Entrée en vigueur : 23 mars 1967.

M.B. : 31 mars 1967.

36. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU LIBERIA RELATIF A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION DE SERVICES AERIENS ENTRE LEURS TERRITOIRES RESPECTIFS ET AU DELA, ET ANNEXE, SIGNES A MONROVIA, LE 27 AVRIL 1965.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

37. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA GRECE RELATIF A LA SUPPRESSION RECIPROQUE DES TAXES CONSULAIRES AFFERENTES AUX VISAS DE PASSEPORTS POUR DES SEJOURS DE PLUS DE TROIS MOIS, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A ATHENES, LE 28 AVRIL 1965.

Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1965.

M.B. : pas publié.

38. CONVENTION ENTRE L'U.E.B.L. ET LE ROYAUME DU MAROC RELATIVE A L'ENCOURAGEMENT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITALS ET A LA PROTECTION DES BIENS, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A RABAT, LE 28 AVRIL 1965.

Approbation parlementaire : loi du 4 février 1967.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

39. CONVENTION GENERALE DE COOPERATION TECHNIQUE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DU MAROC, ACCORDS PARTICULIERS RELATIFS AU PERSONNEL BELGE ET A L'OCTROI DE BOURSES D'ETUDES ET DE STAGE, ET LETTRE ANNEXE, SIGNES A RABAT, LE 28 AVRIL 1965.

Entrée en vigueur : 28 avril 1965.

M.B. : 5 octobre 1965 (Convention uniquement).

Un accord particulier entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc relatif à la participation belge au programme de développement rural du Rif occidental dans la province de Taza a été signé à Rabat le 20 décembre 1966.

40. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE MAROC RELATIF A LA SUPPRESSION DE LA TAXE CONSULAIRE POUR LES VISAS DE PASSEPORTS DE PLUS DE TROIS MOIS, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A RABAT, LES 29 AVRIL ET 10 MAI 1965.

Entrée en vigueur : 1^{er} juin 1965.

M.B. : pas publié.

41. AMENDEMENT ADOPTE A GENEVE, LE 20 MAI 1965, A L'ARTICLE 7 DE LA CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, SIGNEE A NEW YORK, LE 22 JUILLET 1946.

Cet Amendement n'est pas encore entré en vigueur.

42. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 21 MAI 1965, MODIFIANT ET COMPLETANT LA CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE POUR EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET EMPECHER L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU, SIGNEE A WASHINGTON LE 28 OCTOBRE 1948, TELLE Q'ELLE A ETE AMENDEE PAR LES CONVENTIONS COMPLEMENTAIRES, SIGNEES A WASHINGTON LE 9 SEPTEMBRE 1952 ET LE 22 AOÛT 1957.

Approbation parlementaire : loi du 29 juillet 1966.

Echange des instruments de ratification : 29 août 1966.

Entrée en vigueur : 29 août 1966.

M.B. : 6 septembre 1966.

O.N.U. : 6 octobre 1966, sous le n° 2262.

43. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 21 MAI 1965, PORTANT EXECUTION DU PROTOCOLE SPECIAL RELATIF AU REGIME D'ASSOCIATION MONETAIRE ENTRE LA BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, SIGNE A BRUXELLES LE 29 JANVIER 1963.

Entrée en vigueur : 1^{er} août 1965.

M.B. : 29 juillet 1965.

O.N.U. : 11 octobre 1965, sous le n° 7955.

44. ACCORD SUR LES ECHANGES COMMERCIAUX ET LA COOPERATION TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LES ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE LIBANAISE, D'AUTRE PART, PROTOCOLES N°s 1 ET 2 ET DECLARATION D'INTENTION, SIGNES A BRUXELLES, LE 21 MAI 1965.

Approbation parlementaire en cours.

Déclaration commune relative à la mise en application provisoire de certaines dispositions de cet accord, signée à Bruxelles, le 21 mai 1965.

Cette déclaration est entrée en vigueur le 21 mai 1965.

45. AMENDEMENT AU STATUT DU CONSEIL DE L'EUROPE (LONDRES, 5 MAI 1949), CONSIGNE DANS LE PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE, SIGNE A STRASBOURG LE 24 MAI 1965.

Entrée en vigueur : 24 mai 1965.

M.B. : 6 août 1965.

46. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD, RELATIF A L'ADMISSION DE MEDECINS A LA PRACTIQUE MEDICALE, SIGNE AU CAP, LE 25 MAI 1965.

Approbation parlementaire en préparation.

47. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE PORTUGAL RELATIF A LA SUPPRESSION RECIPROQUE DES TAXES CONSULAIRES AFFERENTES AUX VISAS DE PASSEPORTS POUR DES SEJOURS DE PLUS DE TROIS MOIS, CONCLU PAR ECHANGES DE LETTRES, DATEES A LISBONNE LE 31 MAI 1965.

Entrée en vigueur : 31 mai 1965.

M.B. : pas publié.

48. TROISIEME ACCORD INTERNATIONAL SUR L'ETAIN, ET ANNEXE, ADOPTES A NEW YORK LE 14 AVRIL 1965 ET OUVERTS A LA SIGNATURE A LONDRES, LE 1^{er} JUIN 1965.

Approbation parlementaire en cours.

49. ACCORD SUR L'ARBITRAGE, FAIT A WASHINGTON LE 4 JUIN 1965, ADDITIONNEL A L'ACCORD SPECIAL SIGNE A WASHINGTON LE 20 AOUT 1960, CONFORMEMENT A L'ARTICLE II DE L'ACCORD ETABLISSANT UN CENTRE PROVISOIRE APPLICABLE A UN SYSTEME COMMERCIAL MONDIAL DE TELECOMMUNICATION PAR SATELLITES EGALEMENT SIGNE A WASHINGTON LE 20 AOUT 1964.

Approbation parlementaire en préparation.

50. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AUTORISANT LES RADIO-AMATEURS DUMENT PATENTES DE L'UN DES DEUX PAYS A UTILISER LEURS POSTES EMETTEURS SUR LE TERRITOIRE DE L'AUTRE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES, LES 15 ET 18 JUIN 1965.

Entrée en vigueur : 18 juin 1965.

M.B. : 3 décembre 1965.

O.N.U. : 30 novembre 1965, sous le n° 7992.

51. CONVENTION N° 123 CONCERNANT L'AGE MINIMUM D'ADMISSION AUX TRAVAUX SOUTERRAINS DANS LES MINES, ADOPTEE A GENEVE LE 22 JUIN 1965, PAR LA CONFERENCE GENERALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL AU COURS DE SA 49^e SESSION.

52. CONVENTION N° 124 CONCERNANT L'EXAMEN MEDICAL D'APTITUDE DES ADOLESCENTS A L'EMPLOI AUX TRAVAUX SOUTERRAINS DANS LES MINES, ADOPTEE A GENEVE, LE 23 JUIN 1965, PAR LA CONFERENCE GENERALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL AU COURS DE SA 49^e SESSION.

53. CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LA SUEDE, TENDANT A EVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET A REGLER CERTAINES AUTRES QUESTIONS EN MATIERE D'IMPOTS SUR LES REVENUS ET SUR LA FORTUNE, SIGNEE A BRUXELLES LE 2 JUILLET 1965.

Approbation parlementaire en cours.

Un accord portant modification de cette Convention a été conclu par échange de lettres, datées à Bruxelles, le 7 mars 1967.

54. CONVENTION RELATIVE AU COMMERCE DE TRANSIT DES ETATS SANS LITTORAL, FAITE A NEW YORK LE 8 JUILLET 1965.

Approbation parlementaire en préparation.

55. ACCORD COMMERCIAL A LONG TERME ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BENELUX ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE BULGARIE, PROTOCOLES ET LISTES ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES, LE 16 JUILLET 1965.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique (pour l'U.E.B.L.) : 25 octobre 1965.

Entrée en vigueur : 31 janvier 1967, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1965.

M.B. : pas publiés.

Ces actes abrogent et remplacent l'accord commercial entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Royaume des Pays-Bas, d'une part, et la République populaire de Bulgarie, d'autre part, signé à Sofia le 19 mars 1960.

56. ARRANGEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE RELATIF A L'APPLICATION DES REGLEMENTS N° 3 ET N° 4 DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE CONCERNANT LA SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS, SIGNE A BRUXELLES, LE 20 JUILLET 1965.

Entrée en vigueur : 12 avril 1967.

57. ACCORD CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A PARIS LES 16 ET 30 JUILLET 1965, CONFIRMANT L'ARRANGEMENT ADMINISTRATIF POUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE FRANÇAISE RELATIVE AUX CONTROLES A LA FRONTIERE BELGO-FRANÇAISE ET AUX GARES COMMUNES ET D'ECHANGE, SIGNEE A BRUXELLES LE 30 MARS 1962.

Entrée en vigueur : 1^{er} août 1965.

M.B. : 26 août 1965.

O.N.U. : 10 septembre 1965, sous le n° 7335.

58. ACCORD CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES, LES 23 JUILLET ET 20 AOUT 1965, PORTANT MODIFICATION DE L'ANNEXE B DE L'ACCORD D'AIDE POUR LA DEFENSE MUTUELLE ENTRE LA BELGIQUE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, ET ANNEXES, SIGNES A WASHINGTON LE 27 JANVIER 1950.

Entrée en vigueur : 20 août 1965 (couvrant la période du 1^{er} juillet 1964 au 30 juin 1965).

M.B. : pas publiés.

59. ACCORD TECHNIQUE ENTRE LA BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, RELATIF A L'INTERVENTION DE LEURS SERVICES DE SANTE MILITAIRES RESPECTIFS DANS LA DISPENSATION DES SOINS MEDICAUX ET DENTAIRE A CERTAINS DE LEURS RESSORTISSANTS, SIGNE A BRUXELLES LE 17 JUILLET ET A BONN LE 26 AOUT 1965.

Entrée en vigueur : 10 septembre 1965.

M.B. : pas publié.

60. PREMIER PROTOCOLE ET LISTES A ET B, SIGNES A LA HAYE LE 8 SEPTEMBRE 1965, ADDITIONNEL A L'ACCORD COMMERCIAL A LONG TERME ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BENELUX ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE, SIGNE A VARSOVIE LE 14 NOVEMBRE 1963.

Entrée en vigueur : 8 septembre 1965, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1965.

M.B. : pas publié.

Ces actes abrogent et remplacent les listes A et B de l'accord ainsi que les dispositions 4, 5, 6 et 7 du protocole annexe, signés à Varsovie le 14 novembre 1963.

61. ACCORD ENTRE LES GOUVERNEMENTS DES PAYS DU BENELUX ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE RELATIF A L'UTILISATION DE LIVRETS DE MARIN COMME DOCUMENTS DE VOYAGE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A ROME LES 12 MARS ET 8 SEPTEMBRE 1965.

Entrée en vigueur : 1^{er} octobre 1965.

M.B. : 24 septembre 1966.

Cet Accord abroge et remplace l'Arrangement entre la Belgique et l'Italie en vue de la suppression du visa des passeports de marins belges et italiens porteurs de leur livret de marin, conclu par échange de notes, datées à Rome les 12 et 20 juin 1950.

62. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, RELATIF AU TRANSPORT AERIEN, ANNEXE ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A LEOPOLDVILLE LE 10 SEPTEMBRE 1965. L'échange des instruments de ratification n'a pas encore eu lieu.

Cet Accord est entré en vigueur provisoirement le 10 septembre 1965.

63. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE, ET ANNEXE, SIGNES A PARIS, LE 13 SEPTEMBRE 1965.

Entrée en vigueur : 1^{er} décembre 1965.

M.B. : pas publiés.

64. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DE DANEMARK RELATIVE AU REGIME FISCAL DES VEHICULES AUTOMOBILES AFFECTES AU TRANSPORT ENTRE LES TERRITOIRES DES DEUX ETATS ET EN TRANSIT A TRAVERS CES TERRITOIRES, SIGNEE A COPENHAGUE LE 20 SEPTEMBRE 1965.

Entrée en vigueur : 1^{er} octobre 1965.

M.B. : 20 décembre 1966.

O.N.U. : 30 novembre 1965, sous le n° 7990.

65. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA MALAISIE RELATIF AUX SERVICES AERIENS ENTRE ET AU DELA DE LEURS TERRITOIRES RESPECTIFS, ET ANNEXE, SIGNES A KUALA LUMPUR, LE 21 SEPTEMBRE 1965.

Entrée en vigueur : 21 septembre 1965.

Fin : 7 juin 1967 (dénoncé par la Malaisie et par Singapour).

M.B. : pas publiés.

66. AMENDEMENT, ADOPTE A PARIS LE 28 SEPTEMBRE 1965, A L'ARTICLE 28 DE LA CONVENTION SIGNEE A GENEVE LE 6 MARS 1948, RELATIVE A LA CREATION D'UNE ORGANISATION MARITIME CONSULTATIVE INTERGOUVERNEMENTALE.

Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 6 juin 1966.

Cet amendement n'est pas encore entré en vigueur.

M.B. : 21 septembre 1966.

67. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG RELATIVE A LA COOPERATION DANS LE DOMAINE CONSULAIRE, SIGNEE A BRUXELLES LE 30 SEPTEMBRE 1965.

Echange des instruments de ratification : 15 novembre 1966.

Entrée en vigueur : 1^{er} février 1967.

M.B. : 8 décembre 1966.

O.N.U. : 9 février 1967.

68. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE BRESIL RELATIF A LA POLICE SANITAIRE EN CE QUI CONCERNE LE COMMERCE DE VIANDES ET DERIVES DE VIANDE BOVINE ENTRE LES DEUX PAYS, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES LE 12 OCTOBRE 1965.

Entrée en vigueur : 12 octobre 1965.

M.B. : pas publié.

69. CONVENTION SUR LES TRANSPORTS AERIENS ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS DU MEXIQUE, ANNEXES ET ECHANGE DE LETTRES ANNEXE, SIGNES A MEXICO LE 21 OCTOBRE 1965.

L'échange des instruments de ratification n'a pas encore eu lieu.

Ces actes sont entrés provisoirement en vigueur le 21 octobre 1965.

M.B. : pas encore publiés.

70. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ESCAUT, ET ANNEXES, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A PARIS LE 25 OCTOBRE 1965.

Entrée en vigueur : 25 octobre 1965.

M.B. : pas publié.

Un arrangement concernant l'exécution de cet Accord a été conclu par échange de notes, datées à Paris les 1^{er} et 9 mars 1966.

71. SECOND PROTOCOLE ADDITIONNEL ET LISTES A2 ET B2, SIGNES A BUDAPEST LE 26 OCTOBRE 1965, A L'ACCORD COMMERCIAL A LONG TERME ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BENELUX ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE HONGROISE, PROTOCOLE, LISTES A ET B ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BUDAPEST LE 13 SEPTEMBRE 1963.

Entrée en vigueur : 26 octobre 1965, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1965.

M.B. : pas publiés.

L'Accord commercial de 1963 abroge et remplace l'Accord commercial entre l'U.E.B.L. et le Royaume des Pays-Bas, d'une part, et la République populaire hongroise, d'autre part, listes A et B et Protocole annexe, signés à Budapest le 28 mars 1959.

72. SECOND PROTOCOLE, FAIT A LONDRES LE 1^{er} NOVEMBRE 1965, PORTANT PROROGATION DE L'ACCORD SUR LE SUCRE DE 1958.

Approbation parlementaire en cours.

Un troisième accord portant prorogation de l'Accord sur le sucre de 1958 a été fait à Londres le 14 novembre 1966.

73. SEIZIEME ACTE FINAL DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES DE 1965 POUR LES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS AU PROGRAMME ELARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET AU FONDS SPECIAL (1966), SIGNE A NEW YORK, LE 2 NOVEMBRE 1965.

74. ACCORD CULTUREL ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE ARGENTINE, SIGNE A BUENOS-AIRES LE 5 NOVEMBRE 1965.

Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

75. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA TURQUIE RELATIF A LA SUPPRESSION DE L'OBLIGATION DU VISA DE PASSEPORT POUR DES SEJOURS DE PLUS DE TROIS MOIS, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A ANKARA LE 10 NOVEMBRE 1965.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1966.

M.B. : pas publié.

76. CONVENTION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS, ANNEXES, PROTOCOLE FINAL ET PROTOCOLES ADDITIONNELS, RESOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET VŒUX, FAITS A MONTREUX LE 12 NOVEMBRE 1965.

Protocole additionnel facultatif, relatif au règlement des différends, fait à Montreux le 12 novembre 1965.

Approbation parlementaire en cours.

77. CONVENTION SUR LES ACCORDS D'ELECTION DE FOR, FAITE A LA HAYE, LE 15 NOVEMBRE 1965.
Approbation parlementaire en préparation.
78. CONVENTION CONCERNANT LA COMPETENCE DES AUTORITES, LA LOI APPLICABLE ET LA RECONNAISSANCE DES DECISIONS EN MATIERE D'ADOP-TION, FAITE A LA HAYE LE 15 NOVEMBRE 1965.
Approbation parlementaire en préparation.
79. CONVENTION RELATIVE A LA SIGNIFICATION ET LA NOTIFICATION A L'ETRANGER DES ACTES JUDICIAIRES ET EXTRA JUDICIAIRES EN MATIERE CIVILE OU COMMERCIALE, ET ANNEXE, FAITES A LA HAYE LE 15 NOVEM-BRE 1965.
Signature par la Belgique : 21 janvier 1966.
Approbation parlementaire en préparation.
80. CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LE BURUNDI RELATIVE A L'AIDE FINANCIERE ET AUX PROJETS POUR 1965, ET ANNEXE, SIGNEES A BUJUM-BURA LE 24 NOVEMBRE 1965.
Entrée en vigueur : 24 novembre 1965.
M.B. : pas publiées.
81. CONVENTION GENERALE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPU-BLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE SUR LA SECURITE SOCIALE, SIGNEE A BRUXELLES LE 26 NOVEMBRE 1965.
Approbation parlementaire : loi du 1^{er} avril 1967.
L'échange des instruments de ratification n'a pas encore eu lieu.
82. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA TUNISIE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A TUNIS LES 27 OCTOBRE ET 30 NOVEMBRE 1965, PORTANT MODIFICATION DE L'ANNEXE II DE L'ARRANGEMENT PARTICU-LIER CONCERNANT LA COOPERATION TECHNIQUE, SIGNE A TUNIS LE 15 JUILLET 1964.
Entrée en vigueur : 30 novembre 1965.
M.B. : pas publié.
83. ACCORD PORTANT CREATION DE LA BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPE-MENT, ET ANNEXES, FAITS A MANILLE LE 4 DECEMBRE 1965.
Approbation parlementaire : loi du 28 juillet 1966.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 16 août 1966.
Entrée en vigueur : 22 août 1966.
M.B. : 10 septembre 1966;
22 octobre 1966 (erratum);
8 octobre 1966 (liste des pays liés).

84. SECOND ACCORD CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES LES 16 NOVEMBRE ET 14 DECEMBRE 1965, PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG AYANT POUR BUT D'EVITER LA DOUBLE IMPOSITION EN MATIERE D'IMPOTS DIRECTS ET DE GARANTIR L'ASSISTANCE RECIPROQUE DES DEUX PAYS POUR LE RECOUVREMENT DE CES IMPOTS, SIGNEE A BRUXELLES LE 9 MARS 1931.

Entrée en vigueur : 14 décembre 1965.

M.B. : 28 janvier 1966.

O.N.U. : 4 février 1966, sous le n° 7854.

85. RESOLUTION, ADOPTÉE A NEW YORK LE 20 DECEMBRE 1965, PORTANT AMENDEMENT A L'ARTICLE 109 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 29 juin 1966.

Cet Amendement n'est pas encore entré en vigueur.

M.B. : 21 septembre 1966.

86. VINGT-SIXIEME PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 21 DECEMBRE 1965, ADDITIONNEL AU PROTOCOLE SIGNE A BRUXELLES LE 25 JUILLET 1958 ENTRE LA BELGIQUE, LE LUXEMBOURG ET LES PAYS-BAS POUR L'ETABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TARIF DES DROITS D'ENTREE.

Approbation parlementaire en cours.

Ce vingt-sixième protocole additionnel est appliqué provisoirement à partir du 1^{er} janvier 1966.